LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
13, Grand'Rue, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence fribourgeoise d'annonces, 71, r. des Epouses

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN. . . .	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	30 CENT.
SUISSE »	20 »	40 »
ÉTRANGER »	25 »	50 »

Un numéro du journal : 5 cent.

VENDREDI, 9 OCTOBRE 1891
84 — SAINT DENIS — 281
Numéro 235
VINGT-UNIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire *apostolique à laquelle a été confié l'enseignement* suprême.

(BREF DE PIE IX A LA *Liberté*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez *d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.*

(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

VOTATION DU 18 OCTOBRE

Bulletin de vote

	VOTATION *OUI ou NON*
1. Voulez-vous, oui ou non, accepter l'arrêté fédéral du 29 juillet 1891, concernant la **revision de l'article 39 de la Constitution fédérale** (billets de banque) ?	**Non**
2 Voulez-vous, oui ou non, accepter la loi fédérale du 10 avril 1891, sur le **tarif des douanes fédérales** ?	**Oui**

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 8 octobre.

Le *XIXe Siècle* annonce une double interpellation au Sénat et à la Chambre sur le procès Turpin (affaire ayant trait à des secrets militaires dévoilés).

Paris, 8 octobre

Suivant un journal parisien, le conseil des ministres d'Italie a décidé de poursuivre devant les assises le séminariste Dreux, auteur de l'incident du Panthéon (!)

Rome, 8 octobre.

M. le député Rossi interpellera les Chambres sur l'incident du *pèlerinage français* et demandera des mesures contre le fanatisme clérical. (De mieux en mieux. Les victimes vont être punies et les émeutiers glorifiés).

Londres 8 octobre.

Les journaux anglais disent que la mort de M. Parnell ne change nullement la situation politique.

Le *Standard* ne croit pas que la disparition de l'ancien leader irlandais ramène l'harmonie parmi les Irlandais.

Le *Daily News* estime qu'elle n'ajournera pas même le triomphe de l'Home rule.

Lyon, 8 octobre.

La grève générale des verriers a donné lieu à de légers incidents.

La grève augmente dans la région du nord.

Budapesth, 8 octobre.

Le ministre des Finances de la Hongrie a déclaré hier soir à la Chambre des députés qu'il sera impossible avant plusieurs années de diminuer les dépenses publiques. Il faut s'attendre au contraire à une nouvelle augmentation, en raison des besoins de l'armée.

Le ministre a ajouté que cette année les dépenses ont augmenté de 5 millions de florins. On peut considérer cette augmentation comme permanente.

Il a terminé en disant que la conversion à laquelle on pourrait avoir recours fournirait, avec l'aide de l'encaisse du Trésor, les moyens de régulariser le cours du papier-monnaie.

Genève, 8 octobre.

Le Conseil d'Etat n'ouvrira pas d'inscription pour les deux nouvelles chaires de langues romanes et indo-européennes à l'Université, nouvellement créées. Il y appellera, dit on, deux jeunes savants suisses (un Genevois et un Vaudois) qui se sont déjà distingués à l'*étranger, dans les hautes études.*

DERNIERES NOUVELLES

Assemblée cantonale de l'Association suisse de Pie IX. — Des cartes de banquet à 2 fr. sont déposées dès aujourd'hui à l'Imprimerie catholique. Dès demain chez M. Ackermann, à Bulle ; chez M. le Prieur de Semsales ; chez M. Thierrin, rév. curé, à Promasens ; chez M. Torche, directeur, à Montet ; chez M. Jeunet, rév. curé, à Cheyres ; chez M. Fasel, rév. curé, à Tavel ; chez M. Sturny, rév. curé, à Dirlaret ; chez M. Perroulaz, rév. curé, à Guin, et chez M. Nuoffer, rév. curé, à Estavayer.

Les membres sont priés de se hâter d'en prendre, afin que le Comité d'organisation du banquet soit approximativement fixé sur le nombre des participants au banquet.

(Communiqué.)

BULLETIN POLITIQUE

La mort de Parnell. — Les morts vont vite, mais jamais nous n'avons assisté à une pareille hécatombe de marquantes personnalités. La grande faucheuse se plaît ces jours-ci à promener son terrible instrument dans les tiges élevées, et elle les couche aussi facilement que les petites herbes du champ de l'humanité. En moins de 15 jours, voilà Balmaceda, l'éphémère dictateur du Chili, Boulanger, l'aspirant dictateur de la France, le roi de Wurtemberg, M. Smith, 1er lord de la Trésorerie, leader de la Chambre des Communes, et Parnell, le roi sans couronne d'Irlande, qui disparaissent de la scène de ce monde, emportés dans ces régions de l'au delà, au seuil desquelles se dresse un tribunal qui juge en dernier ressort du mérite ou du démérite de l'activité terrestre.

Parnell est mort. Quel effet cette soudaine rumeur doit produire dans toute la Grande Bretagne ! Parnell, dont le nom est associé à la politique anglaise depuis tant d'années, ce champion indomptable avec qui les gouvernements de Sa Majesté britannique devaient compter, cet agitateur qui a toujours lutté sans trêve ni repos, et dont les partisans se comptaient par millions, non seulement dans le Royaume-Uni mais encore dans le Nouveau-Monde, ce Parnell qui s'apprêtait, ces jours derniers encore, à créer un nouvel organe et se préparait à entamer une nouvelle campagne politique, n'est plus. Il a achevé sa *course ; sa carrière est terminée. Comment* cela s'est-il fait ? Quelles sont les circonstances dans lesquelles cette mort s'est produite si prompte, si imprévue, si instantanée ? Nous 'ignorons.

Cette fin si brusque d'une existence qui était devenue un écueil pour le Home-Rule irlandais cache-t-elle un mystère, un drame, un accident ou est-elle la suite naturelle d'une subite perturbation physique ? Nous l'ignorons. Cela se saura plus tard. Pour le moment nous ne sommes en présence que du fait accompli et il est suffisamment grave en lui-même pour nous en tenir aujourd'hui aux réflexions qu'il suggère.

La vie de Parnell comprend deux phases distinctes qui se succèdent brusquement sans transition. La première est brillante, féconde, glorieuse, comme tout ce qui est inspiré par le patriotisme ; la seconde triste, terne, stérile comme tout ce qui est inspiré par la rancune, l'amour-propre froissé et l'ambition personnelle. Après avoir longtemps marché suivi de tout un peuple dans la voie droite qui devait le mener au but et au triomphe, l'ancien leader irlandais finit solitaire et délaissé dans un mauvais chemin de traverse qui le conduisait à la Roche Tarpeienne.

Il fut d'abord le continuateur de l'œuvre d'O'Connel. Emu de la misère de ce peuple irlandais oppressé par l'Angleterre et exploité par les land-lords qui seuls possèdent le sol national, il résolut de consacrer ses forces à poursuivre son relèvement économique et son affranchissement politique. Le Home-Rule devint son seul programme, comme le Repeal avait été celui d'O Connel. Le Home-Rule et le Repeal tendent au même but. Doué d'une force de volonté extraordinaire, d'une énergie et d'une persévéance que rien ne pouvait abattre, tacti*cien parlementaire hors ligne*, peut-être le plus habile de ce siècle, il est parvenu quoique protestant à grouper la nation catholique irlandaise en un faisseau compact, à l'unir dans la conquête du même but, l'autonomie, à en être reconnu comme le chef absolu et incontesté qu'elle suivait avec une confiance sans limite et à entamer cette campagne admirable et opiniâtre dont les phases les plus extraordinaires ont été la création de la Ligue agraire, le Plan de campagne et le Boycottage.

Ses directions étaient suivies à la lettre, ses ordres exécutés comme ceux du czar de Russie ; il était le véritable maître du peuple d'Irlande, et d'autant plus fort que ce peuple était décidé à aller jusqu'au bout et poussait l'ardeur de la lutte jusqu'à construire de nouvelles villes pour faire pièce à l'Anglais. New-Tipperary en est une. Voilà pourquoi on appelait le député de Cork le roi sans couronne. Toute la nation ne formait qu'un parti : le parti parnelliste. Parnellisme était synonyme d'indépendance nationale, d'autonomie irlandaise.

La nation s'était incarnée dans un seul homme.

Aux élections de 1885, il jette un poids de 33 députés nationalistes dans la balance parlementaire, ce qui rompt du coup l'équilibre des vieux partis anglais. Unis aux tories, les parnellistes mettaient M. Gladstone en minorité ; unis aux whigs, ils leur donnaient une majorité de 80 voix. Il fallait passer sous les fourches caudines de Parnell ou renoncer au pouvoir. M. Gladstone choisit la première alternative et le Home-Rule fut inscrit en tête du programme du parti whig. Malheureusement des défec*tions se produisirent. Lord Hartington*, M. Chamberlain, M. Goschen, John Bright et d'autres préférèrent se séparer de leur ancien chef plutôt que de consentir à ce grand acte de réparation envers l'Ile-Sœur.

Les dissidents libéraux unis aux conservateurs repoussèrent le bill à 30 voix de majorité. M. Gladstone en appela au pays qui se prononça contre lui et contre Parnell. Les élections de 1886 hissèrent au gouvernement, lord Salisbury flanqué de M. Balfour, secrétaire pour l'Irlande, qui, s'appuyant sur le parti unioniste, continua vis à vis de l'Irlande la vieille politique de coercition. Parnell ne perdit pas courage ; sa résistance fut plus vive, plus obstinée que jamais. Dans le pays, le peuple luttait contre les évictions ; au Parlement la députation pratiquait cette obstruction restée fameuse qui paralysait le gouvernement et rendait des sessions entières infructueuses. L'Irlande continua à dominer la situation. L'Angleterre et l'Ecosse lui étaient subordonnées.

Le torysme prit tous les moyens pour se débarrasser de ce terrible adversaire. Il alla jusqu'à susciter ce retentissant procès du *Times* qui coûta des centaines de mille livres sterlings et qui se termina par la confusion du principal témoin Pigott et l'effondrement de l'accusation portée contre Parnell. A ce moment, sa popularité était à son comble. Le leader qu'on avait voulu terrasser était devenu plus puissant que jamais.

Malheureusement, celui qui avait triomphé de tant d'obstacles, tomba sur une accusation d'ordre intime et privé. On sait le reste. M. Gladstone désavoue publiquement son allié, le parti nationaliste se divise, mais la majorité ne reconnait plus Parnell comme son chef, le peuple irlandais dans trois élections partielles l'abandonne *également. La chute est immense, rapide,* lamentable. Il se débat en vain contre ce retour des hommes et des choses, mais chaque jour rend le désastre plus complet. Au lieu de reconnaitre la faute commise et de rendre au pays le dernier service que la nécessité lui impose, il va jusqu'à entreprendre une campagne de scission et à devenir l'allié de ses constants adversaires. Il y avait tout à craindre de son indomptable énergie ; mais la mort est venue le saisir. Sa disparition est devenue une délivrance, un gage de victoire pour la cause qu'il a si longtemps servie. O inconstance et ironie des choses de ce monde !

La mort de Parnell est donc un coup pour le ministère qui espérait se servir de lui pour maintenir la division dans le camp irlandais. Celle de M. Smith, leader de la Chambre des Communes, en est un autre non moins sensible. Décidément, lord Salisbury est en plein dans la série noire. On peut dire dès aujourd'hui que ses jours sont comptés.

Crédit mutuel agricole

I

Un de nos amis a publié, il n'y a pas longtemps, un petit opuscule sur les *Caisses populaires d'épargnes et de prêts*[1]. Les conclusions très encourageantes de ce travail ont fait naître dans quelques localités du canton des efforts dignes d'éloges pour amener la réalisation des vœux très pratiques qu'il formulait. Néanmoins l'idée même de la mutualité du crédit est un peu neuve chez nous ; c'est dire qu'elle ne germera qu'au bout d'un certain temps et qu'elle ne se développera bien qu'après plusieurs expériences heureuses.

Les Caisses populaires ont trouvé un terrain propice surtout en Allemagne. Mais nous voyons aussi en France des institutions analogues rendre également des services inappréciables à l'agriculture. Il s'agit des Sociétés de *Crédit mutuel agricole* créées, organisées et administrées par les Syndicats agricoles. M. Louis Milcent a présenté sur cette question au Congrès des banques populaires françaises, tenu récemment à Bourges, un rapport excessivement intéressant. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en donner sinon un résumé au moins quelques aperçus à nos lecteurs.

Ce rapport très suggestif nous permettra de faire des rapprochements qui ne manqueront pas d'une certaine actualité pour notre pays.

M. Milcent signale la magnifique éclosion de plus de quatre cents syndicats agricoles, constitués depuis six ans que la liberté des Associations professionnelles a été rendue à la France. Ces syndicats organisent au profit de leurs membres des Sociétés de crédit mutuel sur la base de la responsabilité limitée et à capital variable. L'on émet deux sortes d'actions ; les premières, comme à Poligny, de 50 francs — sur lesquelles il est versés soit un quart, soit la moitié, soit le tout, suivant les besoins de capitaux. Les fonds ainsi réunis n'atteignent sans doute pas une somme bien élevée, mais ils suffisent pour constituer un capital de sociétaires. Un second capital, appelé de fondateurs, est ensuite formé par l'émission d'actions de 500 fr. — sur lesquelles on appelle un premier quart, puis un second, etc., selon le mouvement des prêts.

Au nombre des souscripteurs aux actions de fondateurs « la Société de crédit mutuel agricole de Poligny est heureuse et fière de compter Mgr l'évêque de Saint-Claude, désireux de témoigner sa sollicitude pour tout ce qui intéresse les populations agricoles du Jura » ; elle compte *également* des personnes de haut rang et d'une aristocratie de bon aloi qui s'empressent de faire participer leur fortune au développement de l'agriculture de leur pays, au lieu de la condamner à une oisiveté préjudiciable à leurs propres intérêts comme à ceux de la Société en général, exemple malheureusement trop fréquent.

Ouvrons ici une parenthèse.

Aurions-nous dans le canton de Fribourg une banque qui aurait non seulement la bonne volonté, mais qui serait en mesure de réescompter les billets des Caisses populaires au taux du 3 % ? Evidemment non. Les banques qui pourraient le plus aisément prêter leur concours à des opérations de ce genre seraient la Caisse d'amortissement, la Banque populaire suisse, la Banque cantonale. Mais leur *taux actuel du 5 % et* plus est bien élevé ; si elles consentaient à le réduire au 4, voire même au 4 ½, il y aurait possibilité de faire quelque chose. Mieux vaudrait, pour ces banques, prêter au 4 ½ à notre agriculture que de placer l'argent du pays sur des valeurs de bourse qui exposent à des mécomptes inattendus. Or si nous examinons les inventaires de nos banques, nous voyons que des capitaux considérables, fruits de l'économie locale, sont placés sur des valeurs étrangères plus ou moins chanceuses.

Ce qui, dans l'organisation du Crédit mutuel agricole permet aussi de faire des conditions favorables aux emprunteurs, c'est que les statuts ont établi que les actions de fondateurs ne toucheraient jamais plus du 3 % de dividende. C'est là une preuve que l'entreprise ne recher-

[1] *Les Caisses populaires d'épargnes et de prêts*, par M. Jules Sallin, chef de la Trésorerie d'Etat. En vente à l'Imprimerie catholique, prix 20 centimes.

che pas la spéculation et le luxe ; c'est une preuve aussi qu'au nombre des gens riches il en existe encore heureusement qui comprennent les devoirs sociaux qu'impose la richesse.

Quand sera-ce que nos banques d'es*compte se contenteront de servir* à leurs actionnaires, nous ne disons pas le 3 %, mais le 5 % ?

Rien n'est curieux comme de voir le développement progressif de cette institution. Elle fit :

En 1885	des prêts pour	Fr.	5,000.—
» 1886	»	»	31,000.—
» 1887	»	»	39,000.—
» 1888	»	»	56,000.—
» 1889	»	»	75,000.—
» 1890	»	»	127,000.—

Cette progression croissante est faite pour encourager les personnes qui ont pris l'initiative, dans notre canton, de fonder des Caisses populaires ; mais ce qui les surprendra surtout c'est de savoir que pour prêter 127,000 fr. en 1890, le Crédit mutuel n'a disposé que de 17,000 fr. Comment cela, direz-vous ? C'est bien simple. La Société réescompte ses billets à la succursale de la Banque de France, à Lons-le-Saulnier, et reprête l'argent obtenu. Cette opération, répétée, permet de prêter des sommes supérieures de sept à huit fois le capital disponible. Encore une fois, c'est simple comme l'œuf de Christophe Collomb, mais encore faut-il trouver un établissement qui veuille réescompter à des conditions acceptables.

Or la Banque de France réescompte à 3 %, ce qui permet au Crédit mutuel de prêter à 4 % aux agriculteurs sociétaires et sous simple cautionnement.

On voit d'ici les services incalculables *rendus par le Crédit mutuel aux agriculteurs*. En *commercialisant* le papier agricole de manière à le faire accepter par la Banque de France, la Société permet à ses membres d'obtenir des fonds sous simple cautionnement à un taux inférieur à celui de nos prêts hypothécaires. Et encore, le rapporteur s'excuse de l'élévation de ce taux et ne désespère pas d'arriver avec le temps à faire crédit à l'agriculteur au 1 ½ ou au 2 %.

CONFÉDÉRATION

Sauveurs de la patrie. — Un journal démocratique du canton de Soleure, le *N. Sol. Blatt*, non suspect de cléricalisme, apprécie comme suit la dénonciation faite au Conseil fédéral des prédications de M. l'abbé de Weck :

A Fribourg apparaît un maigre Jésuite, citoyen suisse avec cela, ne possédant en propre que son chapeau à trois cornes, son manteau et son bâton. Et là il prêche une mission. Aussitôt tout le Palais fédéral est à sa poursuite, *avec la grosse et petite artillerie*, bien que l'abbé assure qu'il n'est pas un véritable Jésuite !

Là haut sur le Gothard, à l'ombre pour ainsi dire *des canons de nos forteresses, un bataillon* italien se prélasse, fait sa cuisine et se retourne sans être inquiété. Pas une voix ne jette l'alarme et si un imprudent murmure la chose à l'oreille du public on lui tord le cou, bien que les gens d'All'Aquà aient vu les Italiens de leurs propres yeux !

Morale : Un petit Jésuite vaut donc toute une division de l'armée suisse et sa présence est plus redoutable que celle d'un bataillon italien.

Pourquoi, dès lors, au lieu de construire sur le Gothard des forts blindés, n'installe-t-on pas là haut de maigres Jésuites avec des chapeaux aux trois cornes et des bâtons de voyage pour veiller sur notre frontière ! Alors les soldats alpins de l'Italie ne seraient pas descendus par le Bedretto pour narguer nos fortifications.

Ajoutons, *pour être impartial*, que le Conseil fédéral n'a pas été aussi zélé en cette affaire que veulent bien le dire certains correspondants de journaux libéraux.

D'après une dépêche de Berne au *Journal du Jura*, cette autorité ne se serait pas occupée encore du cas de M. l'abbé de Weck, et il n'est même pas probable qu'une enquête soit ouverte. On serait donc en présence d'une simple dénonciation de quelque reporter radical en veine de fumisterie.

Notabilités au Tessin. — M. Borel, ancien conseiller fédéral et commissaire au Tessin, directeur de l'Union postale universelle, va passer l'hiver à Locarno, pour rétablir sa santé très affaiblie.

M. Welti se trouve aussi au Tessin en ce *moment. Il reviendra sous peu pour présider une conférence des représentants des* cinq grandes Compagnies suisses de chemins de fer.

Mesures de rigueur. — Le Conseil fédéral a invité le Conseil d'Etat du canton du Tessin à ordonner une enquête contre la Société de navigation et de voies ferrées pour le lac de Lugano *(Società della navigazione e ferrovie pel lago di Lugano)* pour contravention *à la loi fédérale* concernant, la durée du travail dans l'exploitation des chemins de fer et des autres entreprises de transport et à transmettre ensuite tous les actes y relatifs à l'autorité judiciaire cantonale compétente.

NOUVELLES DES CANTONS

Les religieuses à l'hôpital. — Une correspondance genevoise au *Journal de Vevey* relève la décision de la Commission administrative de l'Hôpital cantonal de Genève, qui a remplacé les infirmières laïques dans la clinique chirurgicale par les diaconnesses protestantes. C'est un *triomphe pour messieurs les docteurs, dit* le correspondant ; car « ils trouvent aux Sœurs de toutes religions des qualités spéciales pour les soins à donner aux malades. La discipline morale des vœux engendre, paraît-il, des merveilles ! »

C'est un précieux aveu qui nous vient de Genève au moment où nos voisins de France expulsent avec acharnements les religieuses des hôpitaux.

Le correspondant ajoute que, le principe étant admis, on ne pourrait pas refuser aux catholiques les Sœurs de Saint-Vincent de Paul expulsées du canton de Genève depuis plus de quinze ans.

L'incident de Montreux. — On se rappelle le tapage qui se fit, il y a deux mois, au sujet d'une dame anglaise qui *aurait été maltraitée à Montreux*.

L'Angleterre, qui protège ses nationaux avec une sollicitude que l'on souhaiterait présentement à la France vis-à vis de l'Italie, n'a pas manqué de s'émouvoir, et la légation de la Grande Bretagne a demandé à connaître les actes de l'enquête.

Cette enquête, à laquelle les autorités vaudoises ont procédé minutieusement, a établi, d'une façon irrécusable, que l'Anglaise en question, Mme Burke, a été tout à fait dans ses torts.

Le Conseil fédéral a tenu à le constater publiquement par une lettre qu'il adresse au gouvernement de Vaud et qui venge sans réplique l'honneur de notre pays hospitalier. Voici le passage principal de ce document :

Mme Burke, invitée poliment à quitter une chambre d'étranger dans laquelle elle s'était introduite indument, a violemment souffleté non seulement M. et Mme Chessex, propriétaires de l'hôtel de la Gare, à Montreux, mais aussi M. Isoz, commissaire de police de la commune du Châtelard. M. le Dr Bertholet, de Montreux, certifie avoir constaté de ce chef, chez Mme Chessex, un gonflement notable du pavillon de l'oreille gauche et de toute la région périauriculaire, gonflement qui avait amené du côté lésé un certain degré de surdité.

Quant aux ecchymoses et écorchures que *M. le Dr Vuillet, à Genève, a constatées*, le 25 août dernier, aux bras et aux jambes de Mme Burke, celle-ci se les est évidemment attirées elle-même en passant les bras et les jambes à travers les barreaux de la fenêtre de la geôle de Montreux. Il résulte en effet de l'enquête que, malgré ses excès, Mme Burke n'a été brutalisée d'aucune manière, ni lors de son expulsion de l'hôtel, ni pendant son transfert à la geôle.

En communiquant le dossier de l'enquête à M. le ministre de la Grande-Bretagne, notre département des affaires étrangères n'a pas manqué de relever ces faits. Il a fait observer, en outre, que Mme Burke n'avait pas été emmenée en prison à la suite des excès commis lors de son expulsion de l'hôtel, mais pour faire cesser le scandale public qu'elle occasionnait en invectivant grossièrement, sur la terrasse et à la porte de la buvette de l'hôtel, toutes les personnes présentes.

M. le *ministre d'Angleterre, en retournant* le dossier à notre département des affaires étrangères, l'informe par écrit que, vu l'évidence résultant de l'enquête, l'affaire ne saurait donner lieu à une action diplomatique de la part de la légation et que Mme Burke en sera avisée. Il exprime en même temps ses remerciements pour les informations que vous avez bien voulu procurer, pour lui être communiquées, à notre département des affaires étrangères.

Nous avons pris acte de cette déclaration, que nous nous empressons de porter à votre connaissance. Mais nous ne pouvons clore cet incident, pour ce qui nous concerne, sans exprimer nos très vifs regrets au sujet de la conduite tenue par ceux qui, sans contrôle préalable et sans retenue, ont livré pour ainsi dire sous l'autorité de leur nom, des faits controuvés à la publicité, alors que leur situation leur eût commandé plus de circonspection et d'égards vis-à-vis de notre pays. Pour détruire les fâcheux effets de cette publicité, il ne reste d'autre moyen que de rétablir, publiquement aussi, les faits tels qu'ils se sont passés.

Nous sommes charmé de voir que l'Angleterre a renoncé à une action diplomatique. Il n'eût vraiment plus manqué que cela. Mais que dire des journaux suisses qui se sont empressés d'accueillir, sans contrôle, le récit des tribulations de Mme *Burke, au détriment de la bonne renommée* de nos stations climatériques !

ÉTRANGER

CHRONIQUE GENERALE

La succession au trône de Wurtemberg. — Les dépêches de Londres signalent un article du *Times* au sujet du futur avénement de la branche catholique de la dynastie du Wurtemberg. Le journal anglais fait remarquer que le nouveau roi Guillaume II est protestant et n'a pas d'enfants, et que ses héritiers directs sont de la branche catholique de la famille.

C'est précisément ce que nous avons dit hier.

La mort de M. Parnell a été bien prompte. Il a succombé aux suites d'un refroidissement pris vendredi dernier. M. Parnell s'alita ; deux médecins furent appelés, mais le malade perdit graduellement ses forces et mourut dans la nuit de mardi à mercredi.

L'alliance franco-russe. — *Le Siècle*, de Paris, commentant la nouvelle publiée par le *Times* que le gouvernement français attend la rentrée des Chambres pour poursuivre les négociations relatives à la conclusion d'un traité formel entre la France et la Russie, dit que le *Times* semble faire grand bruit d'une chose qui est connue depuis plus de quinze jours. La France et la Russie préparent non pas un traité formel *d'alliance mais une convention militaire* purement défensive, qui restera dans les bureaux de l'état-major et ne sera pas soumise au Parlement.

De son côté, le *Times* fait observer que la nouvelle de son correspondant parisien au sujet du traité franco-russe demande confirmation. Les traités sont mûris dans le secret, et celui-ci ne serait pas fait pour *augmenter les chances de la paix européenne, vu l'état d'esprit du public français.*

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LA PRIÈRE

Le mois d'octobre a désormais un nom dans la Liturgie sacrée : il s'appellera le mois du *Rosaire, le mois de la prière.*

Aussi bien sommes-nous heureux de raviver dans le cœur des chrétiens la joie et le bonheur de la prière.

Veillez et priez afin que vous n'entriez point en tentation. La vigilance, qui tient nos yeux ouverts sur les pièges que nous tendent les ennemis de notre salut, nous empêche d'y tomber aveuglément ; et la prière prévient la tentation elle-même, ou nous donne la force de la vaincre, en armant pour nous. Prier, c'est s'humilier ; prier, c'est aimer : *les deux* actes les plus excellents de la vie chrétienne. Aussi, qui ne se sent meilleur après avoir prié ? qui ne trouve en soi plus de courage, plus de foi, plus d'espérance, plus de vigueur, plus de paix ? La prière renouvelle tout l'homme ; elle l'unit au Dieu qu'il prie, elle attire l'abondance de ses grâces dans l'âme qui se dilate en quelque sorte pour les recevoir. Et c'est pourquoi les apôtres disaient à Jésus-Christ : *Enseignez-nous à prier.*

Ne nous abusons point sur ce que nous sommes. Créatures tombées, notre impuissance *est extrême comme notre dénuement.* De nous-mêmes nous ne pouvons rien, pas même prier. Et qui nous l'apprend ? L'Apôtre même qui nous dit : *Priez sans cesse.*

O grand Paul ! que ferai-je donc pour accomplir ce précepte ? Développez-moi ce profond mystère. Je crois, car je sais que vous ne parlez point de vous-même, et que c'est Jésus-Christ, la sagesse de Dieu qui vous inspire. Je crois, mais mon esprit s'abime dans ces apparentes contradictions. N'en trouverai-je point *quelque* part le dénouement dans vos écrits ? Lisons, cherchons, ne nous lassons point. *L'Esprit aide notre infirmité ; car nous ne savons point demander comme il faut ; mais l'Esprit lui-même demande pour nous avec des gémissements ineffables. Et Celui qui sonde les cœurs sait ce que désire l'Esprit, parce qu'il demande selon Dieu pour les saints.* Il suffit, *tout est éclairci. Je comprends que*, comme le Verbe est notre lumière, l'Esprit est notre amour, et le principe de tous les mouvements qui nous portent vers le Père. Je comprends qu'aucune prière ne pénètre jusqu'à *Dieu*, n'est écoutée de Dieu, si Dieu lui-même n'en est le fond, c'est-à-dire si elle n'est animée de la vérité et de son amour : et dès lors je comprends qu'il faut que cet amour infini, ou l'Esprit même de Dieu, la forme en nous, et qu'il nous *suggère* ce que nous devons demander par Jésus-Christ, par le Verbe, par la souveraine Vérité : *Car nul ne va au Père que par le Fils.* Et de là l'efficacité de la prière, efficacité si grande,

---

79 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

L'HOMME AUX CENT MILLIONS

PAR

Paul VERDUN

— Pourquoi ?

— *M. Wegrow m'avait recommandé* le plus grand secret touchant mon départ et le but de mon voyage. Le quartier que j'habite, ressemble à une petite ville de province : c'est la patrie des commérages. Si l'on m'avait vu arriver avec une valise et en fiacre, moi qui ne prends jamais de voiture, je serais devenu le sujet de bavardages interminables. Ce n'eût pas été la bonne façon de mettre en pratique les recommandations de mon patron. J'arrivai donc modestement à pied, et, grâce à l'obscurité déjà complète, personne, je pense, ne remarqua que je portais une valise.

— Vous êtes donc entré chez vous à six heures moins dix.

Que fîtes-vous une fois dans votre appartement ?

— Je pris le linge, les vêtements, les chaussures dont j'avais besoin pour mon voyage, puis je partis.

— Combien de temps dura votre séjour dans votre appartement ?

— Dix ou quinze minutes au plus.

— De telle sorte qu'il était seulement six heures lorsque vous descendîtes l'escalier ?

— Il devait, en effet, être cette heure-là.

— Prévintes-vous votre concierge de votre départ ?

— Elle n'était pas dans sa loge ; mais s'y fût-elle trouvée, que je ne lui eusse rien dit.

— Une fois dans la rue, que fîtes-vous ?

— J'allai jusqu'à la station des fiacres de la rue du Théâtre ; par extraordinaire, il n'y avait aucune voiture auprès du kiosque du sergent de ville. Je marchai alors jusqu'à la station de la rue Mademoiselle. Là, je trouvai un *sapin ;* je montai dedans et me fis conduire aux bureaux de la rue Drouot, où je me rendis au cabinet de M. Wegrow.

— Sur quoi roula votre entretien ?

— Mon patron me recommanda de mener la vie le plus largement possible, à Genève, et de *ne lésiner sur rien* pour inspirer confiance à MM. Raab et Zorndorf.

— Il vous remit de l'argent ?

— Oui.

— Combien ?

— Dix mille francs.

— Vous restâtes longtemps avec Wegrow ?

— Jusqu'à sept heures et demie ou sept heures trois quarts.

— Ensuite, que fîtes-vous ?

— Je portai ma valise à la consigne de la gare de Lyon ; je dînai au buffet, et je pris le train à neuf heures un quart.

— Connaissez-vous le numéro du fiacre qui vous amena du bazar du *Sultan* à la station du boulevard de Grenelle, et de celui qui vous conduisit de la rue Mademoiselle à la gare de Lyon ?

— Je n'y fis pas attention ; je remarquai seulement que l'un et l'autre appartenaient à la Compagnie *l'Urbaine.*

— Le numéro d'au moins l'une de ces voitures ne serait-il pas resté, par hasard, dans la poche de votre pardessus ?

— C'est possible.

— Il faudra y regarder et me le donner !

La bouche de Mordy esquissa un sourire d'incrédulité. Ferrari le remarqua et dit :

— Vous croyez que vous ne ferez pas ce que je vous ordonne ? Vous vous trompez ! Vous ne vous rappelez donc plus ce que je vous appris tout à l'heure : que j'étais quelque peu au courant de votre casier judiciaire. Il est chargé !

Le visage de Mordy se décomposa et il s'écria :

— Vous êtes donc un agent de la police autrichienne ? Ferrari répondit énigmatiquement :

— Vous êtes trop curieux, mon cher !

L'explorateur, son carnet à la main, comparait les renseignements qu'Odon Wegrow avait fournis au policier Léon Renard, et ceux que venait de lui donner Stéphan Mordy. Il en tira plusieurs conclusions. D'abord, le banquier *avait prétendu que son employé était parti de son* propre mouvement, tandis que ce dernier affirmait qu'il avait été envoyé à Genève par son patron. La conversation tenue entre le prétendu baron Plock et les banquiers Raab et Zorndorf confirmait cette dernière assertion.

Ensuite, Mordy ne s'attendait pas à partir si tôt. Il ignorait, le matin, qu'il recevrait cet ordre dans la journée. C'est à midi que Wegrow lui avait signifié sa volonté. Pourquoi le financier *avait-il caché ces circonstances à la justice ?*

— En vous informant, le 15 septembre, qu'il vous fallait partir le soir même, interrogea Pietro Ferrari, Wegrow vous fournit-il la raison de cette précipitation ?

— Il me dit qu'il venait de recevoir une dépêche de M. Stanislas Gouda, l'informant qu'il verrait avec plaisir entreprendre les négociations tendant à constituer un syndicat. « Il faut se hâter de profiter de ces bonnes dispositions, ajouta mon patron, car M. Gouda est versatile. »

— Wegrow vous montra-t-il cette dépêche ?

— Non.

Ferrari se plongea de nouveau dans ses réflexions :

— Mordy a-t-il dit la vérité dans toutes ses réponses ? C'est probable, car il *donne*, sur l'emploi de son temps, des détails si circonstanciés et si faciles à vérifier, qu'il n'est pas probable qu'il mente.

Ferrari remarquant que le visage de son prisonnier pâlissait de plus en plus, craignit qu'il ne gelât. Il lui frotta énergiquement la peau avec de la neige. Ensuite, pour lui réchauffer le corps, il lui fit avaler une partie du rhum qu'il portait dans sa gourde ; il en but lui-même une bonne gorgée et reprit l'interrogatoire :

(A suivre.)

que nous n'en pouvons avoir d'idée. Quand nous prions, c'est Jésus-Christ qui prie avec nous, c'est l'Esprit-Saint qui prie en nous. Or, que peut le Père céleste refuser à son Fils, et à l'Esprit qui l'unit à lui? Notre prière, lorsqu'elle est pure et détachée de tout désir des choses périssables, c'est le désir de Dieu même; elle se confond en quelque sorte avec sa volonté toute-puissante; et si quelquefois il arrive qu'elle ne soit pas exaucée, ou qu'elle paraisse ne point l'être, ce n'est pas que Dieu l'ait repoussé, c'est ce que nous avons nous-mêmes repoussé, la grâce, et que notre volonté criminelle a, pour ainsi dire, fait violence à la volonté divine.

Mais ce n'est pas assez de considérer la prière *comme un moyen d'obtenir de Dieu ce* que lui seul peut nous donner, il faut encore concevoir qu'elle forme une partie essentielle du culte qu'il exige de nous. Elle est un témoignage de notre dépendance, et par conséquent une déclaration solennelle de sa suprême Souveraineté. Nous lui devons l'hommage entier de notre être; notre intelligence, notre cœur, doivent sans cesse remonter vers lui, et ne s'arrêter qu'en lui. Or, la foi est l'hommage de l'intelligence et l'amour est l'hommage du cœur; et l'amour et la foi sont toute la prière, puisqu'on ne désire que ce qu'on aime, et qu'on ne demande, qu'on n'espère, que ce qu'on croit.

Et ici nous sommes ramenés à la doctrine de saint Paul. Car, par qui croyons-nous, si ce n'est par Jésus-Christ, *auteur et consommateur de notre foi*, par le Verbe, *qui éclaire tout homme venant en ce monde*; et par qui aimons-nous, si ce n'est par l'amour même de Dieu, *répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné*. Ainsi notre adoration, qui a son principe dans la Trinité elle-même, devient infinie comme Dieu, et *le culte du Seigneur reçoit sa propre consommation.*

Ne nous étonnons donc pas que l'Eglise attache tant d'importance à la prière, qu'à des jours fixés elle convoque tous les fidèles pour prier. Cette Epouse immortelle du Roi des rois se sent perpétuellement comme pressée d'élever la voix vers son céleste Epoux; elle appelle ses enfants pour le louer, le bénir, pour chanter ses grandeurs et ses miséricordes. Tantôt elle gémit comme la colombe, parce qu'elle voyage en une terre d'exil, privée pour un temps de la présence du Bien-Aimé qui a *blessé son cœur;* tantôt elle tressaille de joie, parce qu'elle découvre *sur la montagne les pieds de Celui qui annonce la paix;* tantôt elle pousse des cris de douleur à l'aspect de ses souffrances. Tantôt elle éclate d'allégresse à la vue de sa gloire qu'elle doit partager. Et puis elle s'inquiète de ses enfants; elle les compte, si on l'ose dire, avec anxiété, dans la crainte que quelques-uns se soient égarés; elle pleure sur ceux qui manquent, elle intercède pour tous, et sa tendresse ne cesse de solliciter, en faveur même des plus coupables, la pitié et l'amour de leur Père.

NOUVELLES DIVERSES

Russie. — Le *Journal de Moscou* donne à entendre qu'il a été dépensé environ vingt millions de roubles pour l'achat des grains nécessaires à l'ensemencement des champs dans les gouvernements éprouvés par les mauvaises récoltes, et qu'il faudra encore cent millions pour pourvoir de pain les nécessiteux de ces gouvernements.

Angleterre. — La grève des ouvriers des docks de Caron et de l'Ermitage continue; il semble toutefois qu'il y aura un de ces jours une tentative de conciliation.

— M. Stanley est revenu mardi à Londres pour préparer son départ pour l'Australie. Madame Stanley et sa mère, madame Tennant, l'accompagneront; le départ aurait lieu vendredi prochain.

— Les journaux de toutes nuances donnent des détails sur la mort de M. Smith et publient sur sa vie politique des articles très élogieux. On désigne M. *Balfour comme son successeur.*

Abyssinie. — Une note officielle de Massaouah annonce qu'un envoyé de Ménélick est arrivé porteur d'une lette et de riches dons pour le roi Humbert. Plusieurs ras du Sciré écrivent au gouverneur en l'assurant de leur amitié; le ras Mangascia, gouverneur du Tigré, demande d'ouvrir le commerce avec Massaouah; le ras Aloula montre aussi de bonnes dispositions.

Brésil. — Les journaux de Rio-de-Janeiro racontent que, sous prétexte de rechercher des déserteurs, 240 soldats de différentes armes, sous les ordres d'un capitaine et d'un commissaire de police, ont envahi et mis au pillage deux îles de la baie de Rio, l'île de Mocas et l'île des Meloès. Les soldats ont commis toutes sortes de déprédations. Une fabrique de bisulfate de chaux, appartenant à des Français, MM. Bruère, Rossé et Cie, aurait été pillée.

Uruguay. — Suivant des dépêches particulières de Montevideo, le congrès de l'Uruguay a notifié le projet de conversion qui sera conséquemment de nouveau soumis aux porteurs d'obligations. Le comité des porteurs d'obligations 5 % a lancé hier une circulaire condamnant ce projet.

REVUE DES JOURNAUX

Les incidents de Rome et la presse française. — Le *Moniteur de Rome* n'est pas le seul à relever le caractère de préméditation qui ressort des manifestations italiennes. La presse républicaine de France elle-même commence à ouvrir les yeux.

La *France* dit :

Tous les gens de bonne foi et de bon sens en Europe et même dans la Péninsule commencent à se demander ce que cache cette émotion si disproportionnée et à soupçonner que c'est un coup monté pour empêcher que les relations entre les deux peuples ne deviennent plus amicales.

On reconnaît, sinon la main de Crispi, du moins sa méthode et cet art ingénieux d'ameuter les passions pour rien.

Le *National* s'exprime en ces termes :

Oui, les pèlerins ont eu tort; mais en présence des réparations surabondantes, la persistance de l'agitation italienne déplace les torts, et c'est maintenant l'Italie qui les assume tous et notamment son roi qui n'a pas craint de l'encourager à tout ce bruit dans la rue.

Enfin le *Matin* fait les réflexions suivantes :

Il nous paraît difficile que les manifestations théâtrales qui, presque instantanément, se sont organisées dans toute la Péninsule italienne, à la nouvelle de l'inepte équipée des jeunes pèlerins, ne soient pas le résultat d'un coup monté.

Jamais on ne nous fera croire que le peuple italien a réellement pris au sérieux cette détestable farce d'écolier.

Et ce qui nous rend suspect au premier chef *tout le bruit mené autour de l'affaire, c'est* que la presse allemande lui fait écho.

FRIBOURG

Chiffres boulangistes. — Le *Confédéré,* qui blague la Boulange, ferait bien de balayer devant sa propre porte. Quelles jongleries ne se permet-il pas pour faire miroiter aux yeux des badauds un effectif radical de 9500 électeurs !

Et comment établit-il ce chiffre ?

Qu'on en juge. D'après l'arithmétique de M. Bielmann, les partis d'oppositions pourraient mettre en ligne :

2400	voix	dans	la Sarine.
1800	»	»	le Lac.
1200	»	»	la Broye.
1000	»	»	la Singine.
800	»	»	la Glâne.
200	»	»	la Veveyse.
2100	»	»	la Gruyère.
9500			

Disséquons ce compte. L'opposition est parvenue effectivement en 1881 à réunir 2400 voix dans la Sarine sur le nom de M. Louis de Diesbach.

Mais alors, le parti conservateur ne disposait que de 700 voix dans la ville de Fribourg, tandis qu'il en compte maintenant 1,200. De plus ses forces se sont considérablement accrues dans la campagne. Pour en juger, on n'a qu'à comparer les récents résultats de quelques communes, Ecuvillens, Posieux, Treyvaux, par exemple, avec ceux de 1881.

Actuellement, l'opposition ne serait pas en état de réunir plus de 1,800 voix dans le district de la Sarine. Et nous sommes large; c'est un maximum que nous indiquons, car en réalité l'opposition en 1881 n'avait guère dépassé 2,000 voix en moyenne. M. de Diesbach distançait de beaucoup ses collègues de la liste radicale.

1,800 voix dans le Lac, nous les accordons à l'opposition, bien que la liste radicale n'ait pas réuni plus de 1,700 voix en 1886.

Quant aux 1,200 voix de la Broye, il faut en rabattre, brave *Confédéré*. Le parti conservateur a prouvé en mainte occasion qu'il pouvait compter aisément sur 2,300 voix dans le district de la Broye. C'est d'ailleurs le chiffre que nous attribue le *Confédéré* lui-même. Or ce district possède au total 3,100 électeurs. *Où donc le Confédéré* prendrait-il ses 1,200 soldats? Qu'il se contente de son maximum, c'est-à-dire 800.

Le plus joli escamotage imaginé par le *Confédéré* dans sa fantaisiste arithmétique électorale, c'est bien le contingent de 1000 radicaux dans la Singine! Il faudrait pour cela faire descendre les habitants de la *lune. A supposer même que les fermiers* bernois entrent en lice et votent pour une liste d'opposition, celle-ci ne réunirait pas 500 voix.

Les 800 voix de la Glâne tiennent aussi plus de l'imagination que de la statistique. A côté des 200 voix de Romont, qu'avez-vous? Quelques voix égrenées à Villarimboud, Macconnens, Rue. Mettons en tout 400 voix; c'est le maximum.

Pour la Veveyse, le *Confédéré* s'en tient aux 200 que nous lui avons abandonnés. Le voilà devenu sage, et pour cause.

Enfin, M. Bielmann s'adjuge 2100 voix dans la Gruyère. Nous ne voulons pas trop le chicaner sur ce chiffre, bien qu'il soit sujet à caution.

Additionnons :

Sarine	1800
Lac	1800
Broye	800
Singine	500
Glâne	400
Veveyse	200
Gruyère	2100
	7600

Tel est donc, au cas d'une lutte à outrance dans laquelle toute l'opposition donnerait, le contingent qu'elle pourrait mettre sur pied.

Voyons, d'autre part, l'effectif du parti conservateur. En 1886, d'après les calculs du *Confédéré,* nous obtenions en moyenne 1300 voix dans le Lac, 2550 dans la Gruyère, 3800 dans la Sarine, 2300 dans la Broye, 2300 dans la Singine, 1250 dans la Veveyse et 2400 dans la Glâne, soit un total de 16,000 voix.

Or, il est à remarquer que, dans quatre districts, il n'y avait pas eu de lutte.

Si l'opposition entre en lutte dans tous les districts, et notamment dans la Singine, la participation des conservateurs sera évidemment plus grande et nous pourrons facilement arriver aux résultats suivants, qu'on peut déduire d'ailleurs de l'augmentation de notre effectif dans diverses communes :

Lac	1400
Gruyère	2600
Sarine	4100
Broye	2300
Singine	3600
Veveyse	1400
Glâne	2600
Voix conservatrices	18000

Les supputations que nous avions émises dans notre dernier article ne sont donc pas si absurdes que veut bien le dire le *Confédéré.*

Nous le répétons : M. Bielmann jette de la poudre aux yeux des Frères et amis. Les *9500 électeurs dont il se dit le général ne* s'aligneront jamais que sur du papier.

Vélo-Club de Fribourg. — Voici le résultat des courses du Championnat :

Départ : 2 heures de Bellevue pour Bümplitz et retour, soit 52 kilom. (temps maximum fixé : 3 heures).

8 INSCRIPTIONS — 6 COUREURS

Passage à Bümplitz :

MM.	Léon Jæger,	à 3 h. 06.
»	François Guidi,	à 3 h. 08.
»	Ch.-Aug. Rœmy,	à 3 h. 14.
»	Ch. Guidi,	à 3 h. 15.
»	G. Stucky,	à 3 h. 17.
»	Bavaud,	à 3 h. 30.

Retour à Bellevue :

1er Prix : M. Léon Jæger, à 4 h. 15 (temps employé 2 h. 15).

2e Prix : M. François Guidi, à 4 h. 17 (temps employé 2 h. 17).

3e Prix : M. Charles Guidi, à 4 h. 34 (temps employé 2 h. 34).

4e Prix : M. G. Stucky, à 4 h. 40 (temps employé 2. h. 40).

5e Prix : M. Charles-Auguste Rœmy, à 4 h. 54 (temps employé 2 h. 54).

6e Prix : M. Bavaud, 5 h. 15 (temps employé 3 h. 15).

Ce dernier a mis 15 minutes de plus que le temps fixé : néanmoins le Jury lui a décerné un prix d'encouragement.

Comme on peut le voir, les deux premiers se sont bien tenus et ont marché avec une moyenne de 24² kilom. à l'heure.

Echos de la fête des artilleurs. — Nous avons quelques détails à ajouter à notre récit, pour lequel nous avions interviewé des participants. Après la messe et le cortège, les manifestants ont entendu une conférence de M. le colonel Techtermann. Le banquet a été servi au stand. M. Bovet, Théodore, président du Comité, a remercié les artilleurs et la Direction militaire, puis il a porté le toast à la patrie. M. Aeby, directeur militaire, a répondu par une santé aux artilleurs. M. Bachellerie a prononcé aussi un charmant discours sur l'harmonie *des canons et des musiques. Un télégramme* du général Herzog a été salué par de joyeux applaudissements.

Au sujet de l'incident dont nous avons parlé, le président du Comité nous fait remarquer que chacun a été laissé libre d'assister au service divin et que dès lors aucune exclusion n'a été prononcée par le *Comité. C'est bien ainsi que* nous l'avions compris. Le libre-penseur, pour qui la messe était de trop, s'est exclu lui-même au lieu d'être exclu du cortège qui se rendait à l'église. Là est toute la différence.

Collision. — Samedi soir, vers 7 heures, une rencontre de deux voitures a eu *lieu au bas de la route de la Crausaz,* à Marly. L'une des voitures appartenant à M. A. G., venait de Fribourg; l'autre véhicule arrivait de Villarzel, avec un chargement de lait destiné à la laiterie de Marly. Le choc fut si rapide et si violent que la voiture de M. A. G. a été retournée en sens contraire avec le cheval; la limonière s'étant au même instant cassée est entrée dans les flancs du cheval venant de Villarzel; ce dernier, après avoir fait quelques pas, tomba raide mort.

Cet accident est dû à la profonde obscurité qui régnait ce soir-là. Ne serait-il pas à désirer que les autorités de police obligent toute voiture à se munir la nuit de grelotières ou d'un falot, afin d'éviter d'autres accidents de ce genre ?

Nomination postale. — Le Conseil fédéral a nommé commis de poste à Berne M. Fritz Siegenthaler, de Trub, actuellement expéditionnaire postal, à Fribourg.

Recours d'auberguiste. — Le Conseil fédéral a écarté le recours de M. Christian Burri, à Oberried, district du Lac, qui avait réclamé contre une sentence pénale pour contravention à la loi fribourgeoise sur les auberges.

Christian Burri avait été condamné le 3 février 1891 par le préfet du district du Lac, en application de la loi fribourgeoise du 28 septembre 1888, à 20 francs d'amende et aux frais pour vente, en quantités inférieures à 10 litres, de spiritueux soumis au monopole. En sa qualité de titulaire d'une patente en conformité de l'article 2, lettre H, de la loi précitée sur les auberges, Burri estimait que cette condamnation n'était pas justifiée.

Il avait vendu, dit-il : 2 litres d'esprit de vin fin pour renforcer du vin artificiel et ne croyait pas s'être, par là, rendu coupable d'une contravention à la loi précitée sur les auberges.

Le Conseil fédéral a estimé n'être pas compétent pour traiter et trancher cette réclamation.

Comme il s'agit de l'application de lois et d'ordonnances cantonales édictées en exécution de la législation fédérale sur les spiritueux, le Conseil fédéral, à teneur de l'article 102, chiffre 2, de la Constitution fédérale et de l'article 59, chiffres 3 et 4, de la *loi sur l'organisation judiciaire fédérale,* est appelé à trancher les recours sur la matière pour autant que les dispositions cantonales incriminées touchent ou violent « la Constitution, les lois et les arrêtés de la Confédération », soit dans l'espèce la législation fédérale sur les spiritueux. Or, dès qu'il s'agit de l'application et de l'interprétation *du droit cantonal, lorsque celui-ci* n'est pas dominé par la législation fédérale, la compétence fédérale cesse, et les dispositions cantonales ne sont pas attaquables au point de vue du droit fédéral.

Le Conseil général de la ville de Fribourg est convoqué sur le 11 octobre, à 10 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant :

1° Passation des comptes de la ville pour 1891.

2° Projet de règlement pour le ramonage des cheminées dans la commune de Fribourg.

3° Projet de règlement sur les boucheries.

Examens des recrutables. — Au vu des résultats que nous avons publiés, la note moyenne du district du Lac pour les examens pédagogiques de 1891 est de 11,8.

Incendie. — Mardi, le feu a consumé à Ependes une maison habitée, que la commune venait de construire. Ce bâtiment, non achevé encore, n'était ni taxé ni assuré.

Le ménage qui l'occupait est réduit à la misère par ce sinistre. On croit que l'incendie a été causé par des enfants qui jouaient avec des allumettes.

A ce numéro est joint un supplément.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir.

BAROMÈTRE

Octobre	1	2	3	4	5	6	7	Octobre
725,0								725 0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy								Moy.
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0
690,0								690 0

THERMOMÈTRE (Centigrade)

Octobre	1	2	3	4	5	6	7	Octobre
7 h. matin	9	9	8	8	7	6	10	7 h. matin
1 h. soir	14	9	10	12	15	16	13	1 h. soir
7 h. soir	12	9	9	11	10	12		7 h. soir
Minimum	9	9	8	6	7	6		Minimum
Maximum	12	9	10	15	15	16		Maximum

Couvertures de lits, de chevaux et de bétail sans défaut à **1** fr. **75,** rouge, grand teint, pure laine, à **4** fr. **95** franco à domicile par le dépôt de fabrique **Jelmoli et Cie, Zurich.** — N.-B. Echantillons de toutes les qualités jusqu'aux plus belles (jacquard et poil de chameaux) franco par retour. (1096/613)

VIENT DE PARAITRE :

LE FLÉAU DES VEILLÉES

ET LA RESTAURATION

de la famille chrétienne

Par D. THIERRIN, révérend curé

PRIX : 50 CENTIMES

En vente à l'**Imprimerie catholique** et dans toutes les librairies.

RAISINS

bleus et blancs (Piémontais) 4 fr. les 5 kilos ; bleus (du Tessin ou américains) 3 fr. 20 les 5 kilos, franco contre remboursement. (1362)

MARCHANDISE 1re QUALITÉ

Eicher, *exportateur,* **Lugano.**

A LOUER

Un appartement de cinq à six pièces, eau dans l'étage part au galetas et à la cave. S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg** (**71,** *rue des Epouses*), (1348)

177, PLACE DE NOTRE-DAME, 177

HORLOGERIE

Réparations et vente d'horlogerie en tous genres. (H 1182 F) (1352/744)

Hri Pilloud, horloger

PLACE DE NOTRE-DAME. 177

RAISINS (1385)

de TABLE d'ITALIE

3 fr. 90, *franco par 5 kilos,* **3 fr. 90**

Fabr. de conserves, J. Selm, Lugano

Vente juridique

Mardi, 13 octobre, dès 9 heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, à la *scie au Croc,* à **Corserey,** une grande quantité de billons et de planches, traverses en chêne, outils divers, 2 porcs, 1 chèvre, 1 chien, rucher d'abeilles, poules, pommes de terre, meubles-meublants, batterie de cuisine, etc., etc.

Fribourg, le 7 octobre 1891.

(1390) Par ordre :

Le greffe du Tribunal de la Sarine.

COMMERCE de VINS

GASSER, frères

RUE DU PONT-SUSPENDU

Vins rouge et blanc à des prix favorables. Se recommandent,

(1388) **Gasser, frères.**

Apprentissage de TAILLEUSE

un an au lieu de deux, avec la coupe *comprise, sans* rien payer. On demande des jeunes filles. **Mlle Lantz,** *126, rue* de Lausanne. (H 1221 F) (1387)

ON DEMANDE

pour de suite, un **ouvrier-meunier** connaissant exactement son état ; on exige de très bonnes références. S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (1386)

UN MONSIEUR désire louer une chambre tranquille et *bien meublée. Adresser les offres par écrit* à l'**Agence fribourgeoise d'annonces, Fribourg.** (1391)

Un homme d'une trentaine d'années, muni de bonnes recommandations, cherche une place de **portier** ou de **commissionnaire.**

Pour renseignements, s'adresser à M. Clerc, syndic, à Corpataux.

A VENDRE

un équipement complet d'officier d'infanterie, en très bon état. S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces,** à **Fribourg.** (1351/764)

A VENDRE ou A LOUER

pour entrer de suite **un domaine** de 30 poses et 60 perches, avec une maison d'habitation et ses dépendances en bon état, sis dans les communes de Sorens et Gumefens. (H 1215 F)

S'adresser à **M. Alex. Gendre,** agent d'affaires, à **Fribourg.** (1381)

AVIS A NOS LECTRICES

Mme A. RÆMY-CASTINEL

rentrera de Paris

le LUNDI 12 OCTOBRE

prochain avec un beau choix de modèles élégants et fournitures pour modes pour la saison d'hiver. (1380)

79, RUE DE LAUSANNE, 79

A VENDRE

Plusieurs chars neufs sur ressorts et sans ressorts, ainsi que des chars de *rencontre encore en très bon état.*

(1349) **Forge Bardy,**

Place Notre-Dame, **Fribourg.**

BUREAU de PLACEMENTS

de la Société fribourgeoise des métiers et arts industriels

On demande :

96. Une ouvrière tailleuse de la campagne demande à se placer dans un atelier de confections pour hommes.

97. Un jardinier porteur de bons certificats demande une place de jardinier ou de concierge.

98. Un apprenti-maréchal.

99. Un apprenti charcutier.

100. Un patron pour un apprenti-boulanger.

101. Un patron pour un apprenti-boucher.

102. Un patron pour un apprenti-sellier.

Le chef du Bureau de placements :

(1183/668) **M. Bise.**

Elixir Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, *faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres,* coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoïdes (veine hémorrhoïdale). — Prix du flacon avec mode d'emploi : **Fr. 1,** flacon double **Fr. 1.80.** Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" **C. Brady à Bremsier** (Moravie), Autriche. Dépôt général d'expédition pour la Suisse chez **Paul Hartmann** pharm. **à Steckborn. Dépôt à**

Schutzmarke. C. Brady.

Fribourg : *Pharm. Boéchat et Bourgknecht ; Charles Lapp, droguerie.* — **Avenches :** *Pharm. Caspari.* — **Bulle :** *Pharm. Rieter ; pharm. Magnenat ; pharm. Gavin.* — **Châtel-St-Denis :** *Pharm. E. Jambé.* — **Estavayer :** *Pharm. Porcelet.* — **Morat :** *Pharm. Golliez, ainsi que dans la plupart des pharmacies en Suisse.* (72/19)

A LOUER

pour y entrer au plus tôt, le premier et le second étage de la maison du **notaire Burgy,** rue de Lausanne, N° 131, à **Fribourg.** (1182)

PRIX POUR TOUT L'HIVER

Regardez vos factures et soyez unis pour faire les achats directs

	Houille forge extra	Houille extra	Coke extra	Anthracite grosse	Briquettes p. machines	
Bulle :	1re qual. en moins 10 fr. 4 —	1re qual. en moins 30 fr. 4 25	1re qual. en moins 20 fr. 4 65	plus petite en moins 30 fr. 4 25	autre qual. en moins 10 fr. 4 18	Les 100 kg. par wag. de 10,000 kil.
Romont :	3 77	4 —	4 45	4 —	3 95	
Fribourg :	*3 90*	*4 05*	*4 45*	*4 05*	*4 05*	

Engrais naturel Insecticide antiphilloxérique *Récompensé Alma-Mater,* à 3 fr. 50 les % kilos, par wagons de 5,000, gare Fribourg. (H 11083 L)

Pour les autres gares et plus amples renseignements s'adresser à **Gonthier-Poncet,** Lausanne, représentant de mines, seul concessionnaire. (1389)

BANQUE HYPOTHÉCAIRE SUISSE

SOLEURE

Nous acceptons des **dépôts** contre **remise** de

CARNETS D'ÉPARGNE

Le **taux des intérêts** est fixé jusqu'à nouvel ordre à **4 0/0** pour les dépôts **jusqu'à 2000 fr.** et à **3 3/4 0/0** pour les sommes **au delà de 2000 fr.**

Soleure, le 18 septembre 1891.

LA DIRECTION.

La Banque **ne** prête **que** sur **premières hypothèques** et jusqu'à concurrence des **2/3 de la valeur.** (S 360 Y) (1319)

COURS AGRICOLES D'HIVER

à Pérolles, près Fribourg

Ces cours organisés par la Direction de l'Intérieur du canton de Fribourg ont lieu tous les hivers du **1er novembre au 31 mars.** Le **premier cours** commencera le **1er novembre prochain.**

ENSEIGNEMENT. — Premier semestre : *Agriculture générale.* — Agrologie. — Zootechnie. — Machines agricoles. — Economie rurale. — Agriculture suisse — Culture potagère. — Apiculture. — Constructions rurales. — Mécanique élémentaire. — Sylviculture. — Législation rurale. — Industrie laitière. — Zoologie et Botanique générales. — Maladies du bétail. — Comptabilité générale. — Arithmétique. — Arpentage. — Chimie et Physique générales. — Géologie. — Météorologie. — Langue française.

Deuxième semestre : Agriculture générale. — Agrologie. — Zootechnie. — Machines agricoles. — Economie alpestre. — Botanique agricole et Culture fourragère. — Economie rurale. — Agriculture suisse. — Arboriculture. — Apiculture. — Constructions rurales. — Mécanique agricole. — Sylviculture. — Législation rurale. — Industrie laitière. — Chimie agricole. — Maladies du bétail. — Comptabilité agricole. — Arithmétique. — Arpentage. — Chimie et Physique générales. — Géologie. — *Météorologie. — Classifications zoologique* et botanique. — Langue française.

On s'inscrit jusqu'au **15 octobre,** près du soussigné qui fournira tous les renseignements nécessaires. — Le programme est envoyé franco sur demande.

(O 233 Fr) **Le Directeur des cours,**

(1299/715) **E. DE VEVEY.**

PARIS GRANDS MAGASINS **PARIS**

DU LOUVRE

Les plus vastes et les plus beaux du Monde

SAISON D'HIVER

Les **Grands Magasins du Louvre** de Paris ont l'honneur d'informer leur clientèle d'Europe que le magnifique Catalogue *illustré* des Modes nouvelles en *langue* **FRANÇAISE, ALLEMANDE, ITALIENNE, ANGLAISE, ESPAGNOLE, PORTUGAISE** et **HOLLANDAISE** est actuellement en préparation.

Il sera envoyé par la poste et **FRANCO** à tous les clients des **Grands Magasins du Louvre.** Les personnes non clientes qui désireraient le recevoir sont priées d'en faire la demande, par lettre affranchie, à

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES GRANDS MAGASINS DU LOUVRE,

A **PARIS.**

Les **Grands Magasins du Louvre** de Paris ont fondé une maison de réexpédition à Bâle afin d'éviter des inconvénients fâcheux qui se présentent lorsque l'on se sert d'intermédiaires. (H 7821 X)

Les envois ont lieu **FRANCO DE PORT ET DE DROITS DE DOUANE** dans toute la Suisse à *partir de 25 fr., moyennant* **3 POUR CENT** *ajoutés au montant de* la facture. (1355)

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE DE PARIS n'ont aucune succursale en Suisse

INTERPRÈTES DANS TOUTES LES LANGUES

CAFÉ DE L'HOTEL-DE-VILLE

On trouve tous les jours au Café susmentionné :

DINER COMPLET OU A LA CARTE

Civet de lièvre

Saucisses de Vienne avec choucroûte

Bière de Beauregard servie directement du tonneau

On y prendrait encore 2 ou 3 pensionnaires

(1320) (H 1154 F) Se recommande : **Fr. Gauch.**

L'EGLISE

ET SA DIVINE CONSTITUTION

Par Dom GREA

1 fort volume in-8° de 650 pages 7 fr. 50.

EN VENTE à l'Imprimerie catholique

LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE AU XIXe SIÈCLE

LES ERREURS MODERNES

Par Dom BENOIT

2 très fort v. in-12 de XVII-517 et 667 p. 8 fr.